

# Saint Jean Brèves

## Mot du maire

J'espère que vous vous portez bien, que vous et vos proches êtes en bonne santé.

En cette période de confinement, nous devons avancer même si nous marchons sans certitude. L'approvisionnement en masques a été longtemps un sujet d'interrogations compte-tenu de la complexité de la situation.

Nous avons passé commande de masques lavables en diversifiant les approvisionnements. Nous aurions pu passer commandes auprès de fournisseurs Chinois ou d'autres pays sans certitude de livraison. Nous avons préféré faire confiance aux couturières professionnelles de notre commune. Nous avons également passé une commande à *l'usine invisible*, une équipe de couturières morbihannaises, par l'intermédiaire de l'Association des maires du Morbihan. Nous nous sommes aussi associés à la commande groupée de la Communauté de communes auprès de l'entreprise Industripack de Locminé.

Une partie de la commande est livrée, le reste suivra, nous l'espérons, la semaine prochaine. Une partie des masques est livrée sous forme de kits à coudre. Ils sont en cours de confection par nos couturiers et couturières brévelais bénévoles. Nous les remercions vivement pour leur dévouement, leur aide précieuse.

Le port du masque sera obligatoire dans les transports, c'est maintenant une certitude. Il sera aussi nécessaire dans bien d'autres situations. La mairie, en tant qu'employeur, doit protéger son personnel et doit donc le doter de masques. Nous le ferons aussi, en priorité, pour les habitants de 75 ans et plus. Nous les avons appelés au début de la période de confinement pour savoir si tout allait bien et pour les aider si nécessaire. Nous les contactons maintenant pour leur proposer un masque lavable. Dès le mercredi 6 mai, nous proposerons aussi un masque à chaque habitant qui n'aura pas trouvé de solution pour s'en procurer. La distribution se fera sur le site de la Métairie car nous disposons là-bas d'une salle de taille suffisante pour respecter les règles de distanciation sociale.

La distribution se fera sur plusieurs jours si les masques arrivent bien aux dates prévues. Il est inutile de se précipiter, nous pourrons fournir un masque par habitant et tous ceux qui le demandent pourront en avoir un. La personne qui se présentera pourra aussi en prendre pour chaque membre de son foyer en indiquant leurs identités et pour ses voisins s'ils n'ont pas la possibilité de se déplacer.

Nous travaillons également sur le retour des élèves dans les écoles, les garderies, les centres de loisirs, les cantines, le 11 mai prochain. Un sujet délicat car il touche à la santé et la sécurité des enfants, un nouveau casse-tête pour nous. Nous allons proposer une organisation pour le 7 mai. Le déconfinement doit permettre de relancer l'économie et de reprendre une vie normale mais nous devons rester vigilants car il ne doit pas relancer le virus. Prenez bien soin de vous... et des autres aussi !

Guénaël ROBIN

Mai 2020  
N°208



## Saint Jean Brévelay

Téléphone :  
02 97 60 30 13  
mel :  
mairie@brevelay.bzh  
Site Internet :  
www.mairie-saint-jean-brevelay.fr  
Page Facebook :  
SaintJeanBrévelay

### Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi  
9h00 - 12h00/14h00 - 17h00  
Samedi 9h00 - 12h00  
Fermé le samedi matin  
en juillet et août

### Médiathèque

Horaires d'ouverture  
Mardi 11h30-12h45 / 16h -18h  
Mercredi 10h -12h / 13h30 -18h30  
Vendredi 16h30 -19h00  
Samedi 10h-12h / 14h-16h30

## MÉDECINS

Dans tout le Morbihan pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde

02 97 68 42 42

en semaine de 20h à 8h,  
du samedi 13h au lundi 8h,  
les jours fériés.

En cas d'urgence vitale :  
le 15 ou le 18

## PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, appeler le :

3237 (0,35 €/mn)

## Informations Covid 19

### Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très  
**régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à  
usage **unique** et jetez-le

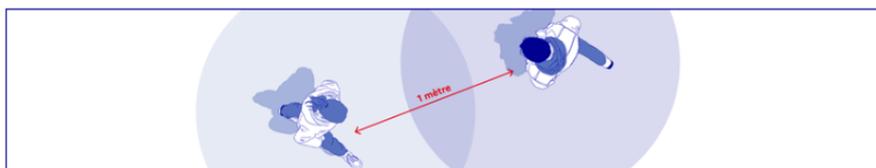


Toussez ou éternuez  
dans **vosre coude** ou  
dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la  
main, évitez les  
embrassades

### La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

### Flash Code et site Internet

Retrouvez les Brèves en couleur et d'autres informations sur le site Internet de la commune à partir de ce flashcode (applications gratuites pour smartphone sur App store et Android Market)



www.saint-jean-brevelay.bzh

# Informations Covid 19

## Services communaux

En prévision des mesures nationales pressenties, la mairie a élaboré un plan de continuité des services municipaux dès la semaine du 9 mars. Il a été déployé à partir du 17 mars.

Ces mesures sont les suivantes, par service :

- Service administratif : mise en place du télétravail pour l'ensemble des agents, maintien d'une permanence physique d'un agent, par roulement. Continuité exhaustive de l'activité.

L'accueil téléphonique est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi, de 9h à 12h le samedi. Un accueil physique, réservé aux urgences (déclaration de décès...), est assuré. Accueil téléphonique au 02 97 60 30 13.

- Service technique : mise en place de préconisations de travail : pas d'utilisation des vestiaires, arrivées et départs échelonnés des agents, fourniture d'équipements de protections individuelles liés à la crise (masques pour les situations de coactivités, gels hydroalcooliques individuels en petits flacons).

- Service enfance et scolaire : le service a été maintenu durant toute la durée du confinement pour les enfants des personnels hospitaliers. Pour répondre à certaines demandes exceptionnelles de soignants, des enfants des communes environnantes ont également été accueillis. Pour pallier à l'arrêt de l'activité de leur prestataire alimentaire, le service a préparé et livré les repas aux écoles Notre Dame et Saint Louis (15 à 20 repas livrés par jour scolaire). L'accueil s'est poursuivi durant les vacances scolaires. En accord avec les animateurs de Bignan, Saint Jean Brévelay était l'accueil unique.

- Dès les 17 mars, les services de la Mairie ont appelé les personnes de plus de 70 ans pour s'assurer de leur bonne santé et de leurs éventuels besoins. Le service du Transport A la Demande (TAD) est étendu et utilisé pour réaliser des livraisons de courses commandées en ligne. Les services municipaux ont également apporter leur aide pour réaliser ces commandes. Une dizaine de livraisons est effectuée chaque semaine depuis le 23 mars. Les personnes les plus isolées sont appelées régulièrement.

- Service culturel : Bien que la médiathèque soit fermée, une activité de fond est maintenue en prévision de la réouverture.

- Un local communal vient d'être mis à disposition des professionnels de santé pour effectuer des prises de sang et éventuellement des prélèvements pour test Covid 19.

- La facturation des loyers des locaux commerciaux est différée.

## ALSH mercredi et garderie périscolaire

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement, relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid 19, la commune apporte sa contribution à l'Etat pour faire face à la crise sanitaire actuelle et vous accompagne au mieux dans la réponse au besoin d'accueil des enfants des professions prioritaires.

Pour une bonne organisation, il est impératif d'inscrire vos enfants auprès de Vincent au 06 63 30 62 06.

## Distribution de masques

La distribution d'un masque par personne de 75 ans et plus aura lieu à la Métairie mardi 5 mai de 9h à 17h.

Chaque habitant de plus de 7 ans pourra obtenir un masque à la Métairie le mercredi 6 et le jeudi 7 ainsi que le lundi 11 mai de 9h à 17h et le samedi 9 mai de 9h à 12h30.

## Marché du vendredi soir

Sur dérogation de la Préfecture du Morbihan, le marché se tient comme habituellement le vendredi à partir de 16h30.



Les gestes barrières doivent bien sûr être respectés avec rigueur. Les services techniques ont installé le nécessaire pour se laver les mains sur la place de l'Eglise.

## Médiathèque municipale



Bien que fermée, la médiathèque propose à ses adhérents, dont l'abonnement est en cours, de découvrir les ressources numériques de la médiathèque départementale. L'abonnement permet d'accéder gratuitement à de l'autoformation dans de nombreux domaines ainsi qu'à des magazines en ligne. Rendez-vous sur [mediatheque.morbihan.fr](http://mediatheque.morbihan.fr), rubrique Offre numérique ou contactez la médiathèque au 02 97 60 49 18.

## Transport à la demande (TAD)



Depuis le début du confinement, le transport à la demande s'est adapté. Les agents communaux appellent régulièrement les personnes âgées ou isolées de la commune. Ils s'assurent de leur santé et leur proposent les services du TAD pour leurs déplacements à vocation alimentaire ou médicale. Ils proposent également aux personnes vulnérables un service alimentaire pour effectuer les courses à Intermarché et auprès des boulangeries.

Une dizaine de personnes par semaine bénéficie déjà de ce service qui fonctionne **le mardi matin, jeudi matin et vendredi matin**.

Renseignements en mairie au 02 97 60 30 13.

## Vos commerces de bouche et de proximité

La situation actuelle a imposé aux commerces brévelais d'adapter leurs propositions et leurs horaires.

La boulangerie Offredo est ouverte de 7h à 18h les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis; les dimanches matin.

Le Fournil Brévelais est ouvert de 7h à 14h puis de 15h30 à 19h30 les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 7h à 14h les samedis et les dimanches matin.

Rapid'Diner et l'Auberge de Kermarquer proposent des plats à emporter.

Les bureaux de tabac sont ouverts.

Intermarché est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 14h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 18h30. L'accès au supermarché est réservé aux personnes âgées de 8h30 à 9h30. Le drive est suspendu.

La Poste a rouvert le 20 avril, de 9h à 12h, sauf le jeudi. Les services sont également utilisables sur Internet.

# Informations Covid 19



## Gestion des déchets

Toutes les collectes de déchets sont maintenues sur Centre Morbihan Communauté pendant la période de confinement. Le dépôt des ordures ménagères, emballages, verre et papier est possible. Pour la santé de tous, les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs fermés et étanches avant d'être déposées dans les conteneurs. Les agents communautaires désinfectent régulièrement les conteneurs.

Pour rappel, tout dépôt de déchets au sol est passible d'une amende de 150€ maximum (art. R632-1 du code pénal et art. R541-76 du code de l'environnement). »

## Réouverture progressive des déchèteries

à partir du 4 mai

La déchèterie de Brénolo sera accessible aux particuliers, du lundi au samedi (fermé le jeudi à partir du 14 mai) 9h30-12h30 / 14h-17h30 sous conditions :

- L'accès sera autorisé sur la base des **numéros de plaques d'immatriculation**. Le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation devra correspondre au dernier chiffre de la date du jour. Ainsi, le 4 mai seront uniquement autorisés les véhicules dont le dernier chiffre est un 4. Le 12 mai seront uniquement autorisés ceux dont le dernier chiffre est un 2. (Le 8 mai étant férié, les usagers dont la plaque se termine en 8 pourront y accéder le jeudi 7 mai. Le 10 mai étant un dimanche, les usagers dont la plaque se termine par un 0 pourront y accéder le samedi 9 mai.)
- 1 passage par jour et par usager.
- Du 4 mai au 9 mai seuls **les déchets verts** seront acceptés.
- A partir du 11 mai **les encombrants** (ou tout-venant) seront acceptés en plus des déchets verts.
- A partir du 18 mai **tous les déchets** seront acceptés

Chaque usager devra :

- Respecter strictement les gestes barrières,
- Venir seul et porter un masque de protection,
- Positionner un justificatif de domicile sous le pare-brise,
- Respecter et appliquer les consignes de l'agent à l'entrée,
- Apporter son propre matériel pour décharger,
- Revenir plus tard en cas de file d'attente trop importante.

**Un créneau sera réservé pour les professionnels** de 8h30 à 9h30 sur réservation préalable au 02 97 60 15 93.

## Infos mairie

### Décès de Jean-Claude CARO

Conseiller municipal avant d'être adjoint au maire durant 7 ans de Charles GILLET puis de Rémi ADELIS, Jean-Claude CARO s'est beaucoup impliqué dans le domaine du tourisme vert avec la création d'un camping, du gîte d'étape de Kérivo et de chemins de randonnée. Il a aussi beaucoup œuvré à l'embellissement de la commune, le fleurissement du bourg et la mise en place de concours des maisons fleuries. C'était un homme de convictions, dynamique, qui s'est beaucoup investi pour faire rayonner Saint Jean Brévelay. S'il ne résidait plus sur la commune, il lui restait très attaché. Nous remercions Jean-Claude pour ce qu'il a réalisé pour notre commune. Il est décédé le 11 avril dernier à l'âge de 80 ans. Nous présentons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.



## État-civil

### Naissances :

29/02	Emy PELÉ	11 rue des Ecureuils
09/03	Thaïs BOUQUET AUDRAN	Saint Thuriau
31/03	Énora BRIEND	Le Refoul
03/04	Nael GRILLIÈRE	20 rue Prat Govéro
05/04	Maëla LE RAY	Les 3 Chênes
11/04	Alyanna FARDEAU	Le Guer Ihuel
16/04	Darel DHORDAIN	14 rue du Clos Saint Jean
22/04	Clémence TESSIER	4 rue du Prat Govéro

### Décès :

29/02	Madeleine LE LABOURIER	2 rue du Porhoët	88 ans
07/03	Alain MOYSAN	2 rue du Porhoët	88 ans
08/03	Rosalie LE FLOCH	2 rue du Porhoët	98 ans
09/03	Jean GUYOT	2 rue du Porhoët	93 ans
14/03	Léontine PUREN	2 rue du Porhoët	98 ans
30/03	Laurent FAVRE	12 rue Pierre Guillemot	59 ans
31/03	Louis LE FALHER	18 rue du Govéro	92 ans
11/04	Anne-Marie LE BORGNE	Guégon	85 ans
15/04	Marcel POURCHASSE	9 rue Pierre Guillemot	70 ans
15/04	Anne DANET	2 rue du Porhoët	85 ans

## Service Animation Jeunesse

Été 2020



ALSH 3/6 ans—Ticket sport loisirs 7/10 ans  
Espace jeunes 11/17 ans

Le service animation jeunesse ouvrira ses portes pendant les vacances d'été du lundi 6 juillet au lundi 31 août.

Les programmes seront disponibles en juin mais susceptibles d'être modifiés en fonction des directives gouvernementales.

Recrutement animateurs

Les animateurs intéressés par un emploi durant les vacances d'été (du lundi 6 juillet au lundi 31 août) doivent adresser une lettre de candidature et un CV à la mairie, avant le 9 mai.



ENEDIS

Élagage

La chute d'arbres ou de branches sur le réseau électrique est l'une des premières causes de coupures d'alimentation électrique.

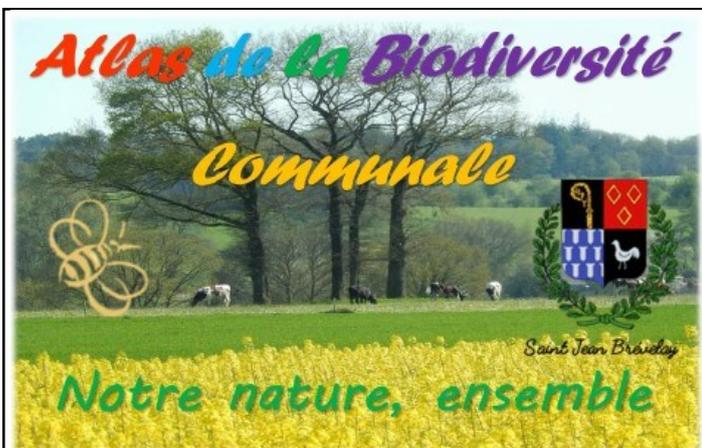
L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité d'alimentation en électricité de notre territoire, tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

Enedis réalise annuellement un programme d'élagage aux abords des réseaux. Au cours des prochains mois, la commune va être concernée par l'élagage aux abords du **réseau moyenne tension sur les départs « Saint Jean Brévelay » et « Colpo »**. Compte tenu de la situation sanitaire, ce programme 2020 pourrait être, en partie, décalé sur 2021.

Les travaux seront réalisés en deux phases : **une phase inventaire** permettant de recueillir l'accord des propriétaires concernés et **une phase travaux** pouvant entraîner des coupures d'alimentation programmées.

Après la phase inventaire, en cas de non réponse des propriétaires des arbres, Enedis pourra éventuellement être amené à solliciter un arrêté auprès de la mairie pour permettre l'élagage sur le domaine public.





La municipalité réalise un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Contrairement au PLU, l'ABC n'est pas prescriptif et n'impose rien mais il permet à une commune de mieux connaître son patrimoine naturel. Les inventaires faunistiques et floristiques sont à 80 % réalisés à partir des chemins et sentiers, sur des espaces sauvages définis ou des zones humides. Les parcelles cultivées ne seront pas recensées.

Les intervenants adoptent une charte de bonne conduite, respectent les droits d'autrui et les droits des propriétaires terriens. Exceptionnellement, il est possible que votre propriété soit visitée par ces agents munis d'un justificatif. Nous vous invitons à vous manifester auprès de la mairie si vous êtes opposés à toute entrée sur votre propriété.

Le but d'un ABC est aussi d'associer la population. 3 actions vous sont proposées :

Participer au recensement : Sur le site faune-Bretagne (Tutoriel d'utilisation sur le site internet de la commune), vous pouvez saisir toutes vos observations d'écureuils, de papillons, d'oiseaux... Pas besoin d'être un expert.

Un identifiant unique pour tous les Brévelais a été spécialement créé pour l'occasion :

Adresse e-mail (identifiant) : abcstjean@gmail.com

Mot de passe : brevelay

Participer au concours photo de l'ABC.

Un concours photo est ouvert jusqu'au 23 août. Il est gratuit et ouvert uniquement aux photographes amateurs, jeunes et adultes. Le thème est : Faune Flore Sauvages et Paysages Brévelais. Vous pouvez photographier des insectes ou de plus gros animaux, des plantes sauvages ou des paysages. Les photos doivent impérativement être prises sur la commune et transmises sur clé USB à la mairie au format numérique en haute définition (JPG ou TIFF) ou par un service de transfert de fichiers (ex : wetransfer, google photos, gros fichiers.com...) à l'adresse abcstjean@gmail.com. Chaque participant pourra envoyer jusqu'à 5 photographies. Le jury désignera les 10 meilleurs clichés qui constitueront l'exposition du concours et recevront un prix. Règlement sur le site Internet de la commune

Vous avez identifié un refuge de chouettes, hiboux, pics, chauves-souris... Vous avez une mare ou un arbre remarquable. Ils sont d'un grand intérêt pour l'ABC. Merci de nous le signaler (en mairie ou par mail : abcstjean@gmail.com).

### Association Brévelaise pour la Biodiversité



Jachères pour la faune sauvage

Courant mai, l'ABB souhaite réaliser sur des délaissés agricoles des semis de jachère faune sauvage. La fédération de chasse du Morbihan est partenaire du projet. Si vous êtes intéressés par l'initiative et disposez de 500 m<sup>2</sup> minimum, contactez Jo DREANO au 06 74 59 05 12 ou Eric NOUAILLE au 06 67 43 56 36 avant le 10 mai.

Village  
du Porhoët

### Maison de retraite

Un grand merci à toutes les personnes qui pensent aux résidents et au personnel en cette période particulière, merci pour tous les dons apportés.



Un grand merci aux enfants pour vos dessins et vos lettres, les résidents sont très touchés de voir que vous pensez à eux., Merci pour toutes les douceurs apportées, tous ces délices qui réconfortent nos papilles !



Les anniversaires du mois de mars ont été célébrés. Ne pouvant pas réunir les résidents, ils ont reçu une belle surprise dans leur chambre ! Un petit bouquet de fleurs confectionné par l'une de nos résidente, ancienne fleuriste, et un délicieux gâteau réalisé par notre équipe de cuisine !



Parmi les dons que nous avons reçus, une belle quantité d'œufs en chocolat nous a permis de faire une chasse aux œufs dans le parc. Quel bonheur de voir le sourire sur le visage des résidents !



### Info gendarmerie

Violences Intra-Familiales (VIF)

Une permanence téléphonique **pour les auteurs de violences conjugales** : le **08 019 019 11** est

destiné à éviter le passage à l'acte du partenaire violent. Administré par la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales et familiales (FNACAV), il répond à un objectif de prévention et non de suivi des auteurs.

Une plateforme nationale assurant **une permanence avocats dans le domaine des VIF** : le **01 76 40 17 71**, opérationnel 24H/7J jusqu'à la fin du confinement, centralise l'ensemble des appels provenant des enquêteurs lorsque l'ordre des avocats est fermé. Les victimes de VIF peuvent ainsi être rapidement mises en relation avec des avocats susceptibles de présenter des requêtes auprès du juge aux affaires familiales ou du parquet aux fins de délivrance d'ordonnance de protection.



### Ecole Paul Emile Victor

Inscriptions rentrée 2020

Pour tout renseignement, merci de contacter l'école par mel : [ec.0560459v@ac-rennes.fr](mailto:ec.0560459v@ac-rennes.fr) ou par téléphone : 02 97 60 31 53.



### Ecole Notre Dame

Inscriptions rentrée 2020

Il est temps de penser à la rentrée de septembre. Dès que cela sera possible, des rendez-vous et visites de l'école pourront être organisés. Mais dès maintenant vous pouvez inscrire votre enfant. Pour toute question, téléphonez à l'école au 02 97 60 48 39 ou contactez la directrice par mel à [eco56.nd.st-jean-brevelay@e-c.bzh](mailto:eco56.nd.st-jean-brevelay@e-c.bzh). Les documents sont téléchargeables sur le site de l'école : [notredamestjeanbrevelay.blogspot.com](http://notredamestjeanbrevelay.blogspot.com). Le dossier d'inscription peut vous être envoyé par la Poste.

## Gym Danse Brévelaise

Sportez chez vous



L'association Gym Danse Brévelaise vous invite à bouger. Ne laissons pas cette période de confinement nous laisser devenir tout « ramollo »!!

Sur notre site, [gymdansebrevelaise.com](http://gymdansebrevelaise.com), Katia vous propose un petit programme de renforcement musculaire qui vous servira à rester en forme !!!

Et retrouvez, sur notre nouvelle page Facebook **Association Gym Danse Brevelaise**, des défis journaliers proposés par Katia et Natacha !



N'hésitez pas à motiver tous les membres de votre famille, ceci étant avant tout pour passer de bon moments et bouger différemment ! Sportez bien !

## Déchèteries fermées

Que faire de nos déchets verts ?

Le printemps est de retour et avec le confinement, nous en profitons pour consacrer du temps au jardinage. Mais avec la fermeture des déchèteries liées au contexte sanitaire, nous sommes nombreux à ne pas savoir quoi faire de nos déchets verts. Pourtant, il existe des moyens de les recycler facilement et efficacement au jardin, tout en protégeant le sol et en favorisant la biodiversité – et en faisant au passage des économies.

**Aspirer et broyer : deux vocations insoupçonnées des tondeuses.** Toutes les tondeuses parviennent facilement à broyer les petits déchets du jardin, y compris les jeunes branches fines. Il suffit de les étaler sur la pelouse en couche fine et de passer la tondeuse dessus lentement. Le broyat récolté dans le panier peut être utilisé en paillage ou être déposé dans le composteur.



**Le paillage : simple, rapide et efficace.** Les tontes de pelouse et autres végétaux peuvent être étalés sur la terre, au pied des haies, massif fleuris ou des plants du potager, de façon esthétique et se décomposent en surface pour former de l'humus. Du compost peut être déposé au pied de la plante, sous le paillis. Cela évitera le phénomène de « faim d'azote » des infos ici : [https://www.gerbeaud.com/jardin/jardinage\\_naturel/faim-azote,1292.html](https://www.gerbeaud.com/jardin/jardinage_naturel/faim-azote,1292.html)

**Tonte mulching ou comment tondre en nourrissant le sol.** Nos tondeuses peuvent avoir la fonction mulching qui permet de laisser les tontes de pelouse sur place pour nourrir le sol.

**Une partie de nos déchets verts est composée de bois qui peut être très utile.** Nos petits branchages seront très utiles pour les barbecues organisés aux beaux jours. Stockés et séchés, ils pourront être utilisés en bois de chauffage l'hiver prochain, ce qui évitera l'utilisation d'allume-feux.

**BRULAGE DES DECHETS VERTS : DANGER POUR LA SANTE ET POLLUTION DANS L'ATMOSPHERE**

Pour rappel, il est strictement interdit de brûler les déchets verts (arrêté ministériel de 2011). Son non-respect constitue une infraction pénale qui expose le contrevenant à une amende de troisième classe qui peut s'élever à 450 euros (article 7 du décret du 21 mai 2003 et article 131-13 du code pénal).

Pour en savoir plus : <https://www.atmo-auvergnepyrénées.fr/article/le-brulage-des-dechets-verts>  
Le dépôt de déchets (y compris les déchets verts) est également strictement interdit et passible d'une amende pouvant atteindre 1 500 € (art. R632-1 du code pénal et art. R541-76 du code de l'environnement).

## Commerce, artisanat

### Pendant le confinement

Soutenons nos commerçants ouverts

Magasin Celvia—02 97 60 33 88

Les Caves de Lanvaux—02 97 60 30 96

Le Lion d'Or—02 97 60 30 12—Drive café et chocolat

Le P'tit Zeph—02 97 60 30 26

Triskalia—02 97 60 30 30

Intermarché—02 97 60 33 43

Fleuriste—02 97 60 41 65—07 60 91 41 65—Drive—dépôt le 1<sup>er</sup> mai dans les boulangeries, drive à partir de 16h30 le 1<sup>er</sup> mai

Boulangerie Offredo—02 97 60 30 55

Au fournil Brévelais—02 97 60 39 76

Au bout d'fil—Denise LE BRAS—07 81 29 54 26

Garage Pascal MICHEL—02 97 60 30 85

Garage BAUDUIN—06 27 17 54 97

Auberge de Kermarquer—02 97 60 31 61—Drive vendredi et samedi

Rapid' Diner—02 97 41 99 89—Drive vendredi, samedi et dimanche

Ferme du Clé—02 97 60 36 42

BM Informatique—09 62 32 91 10—sur rendez-vous

Allo PC—06 95 04 91 10—sur rendez-vous

Le rotisseur plaudrinois—06 10 41 84 20—le dimanche matin

Dekra contrôle technique—02 97 44 99 01

La Poste—de 9h à 12h sauf le jeudi

Bleuets Rose  
Saint Jean Brévelay

MUGUET Nantais Extra

Et Fleurs

DRIVE

Jeudi 30 de 14h30 à 18h30

Vendredi 1<sup>er</sup> de 16h30 à 18h30

Drive à l'entrée du magasin

Quantité Limitée

Commandes et livraison

02.97.60.41.65 ou 07.60.91.41.65

Lénaig



Saint Jean Brévelay

Et si on commandait pour dîner ?

C'est possible  
chez **Rapid' Diner** et à  
l'**auberge de Kermarquer**,  
en toute sécurité, grâce au drive

KERMARQUER

COUSCOUS - DESSERT  
APERITIF



KEBAB - SANDWICH  
DESSERT

Commande : du lundi au jeudi midi  
Récupération des commandes en drive:  
vendredi et samedi de 16h à 19h

Commande et drive les vendredis, samedis et  
dimanches de 18h30 à 23h

02 97 60 31 61

02 97 41 99 89

# Maison de Services Au Public

27 rue de Rennes

En raison du Covid 19, téléphoner avant de se déplacer

## Habitat

- ◆ **Point Info Habitat** tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 08 01 10
- ◆ **ADIL** le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de 13h45 à 17h, sur rdv au 02 97 47 02 30
- ◆ **SOLIHA** le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 10h à 12h, sans rdv
- ◆ **Espace Info Energie** le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 07 12 98

- **Aide aux démarches administratives** (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi) le lundi et vendredi, sur rdv au 02 97 60 43 42

## Emploi-Formation

- ◆ **Mission Locale** (16-25 ans) vendredi début de mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 97 25 38 35
- ◆ **Espace Rural Emploi Formation**, boulevard Duguesclin à Locminé, entretien conseil sur rdv au 02 97 44 29 65

## Multimédia

- ◆ **Ateliers numériques gratuits** pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne, le mardi de 14h à 16h
- ◆ **Accès libre et gratuit aux outils informatiques** pour vos démarches administratives

- **Huissier de justice** le vendredi de 10h à 12h. S'assurer de sa présence au 02 97 75 60 89

- **Espace Autonomie Séniors**, uniquement sur rdv au 02 97 25 35 37

- **Centre d'Accès Au Droit Nord Morbihan**, sur rdv au 02 97 27 39 63.

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**adil** 56



**M** Maison de services au public



ESPACE AUTONOMIE SENIORS MORBIHAN

**AD NM** ACCÈS AU DROIT NORD MORBIHAN

Ne manquez pas :

Les fêtes et animations

Vendredi 8 mai : Commémoration de la victoire 1945, à 11h, cérémonie sans public

Monument aux morts

Lundi 18 mai : Collecte de sang de 15h à 19h

Salle du Vertin



## Comité des Fêtes

Vide-greniers

Vu la crise sanitaire, le vide-greniers prévu fin juin est annulé.

## Nouveau !



La commune a sa page facebook :

<https://www.facebook.com/SaintJeanBrevelay/>

Suivez-la !



## LAVER ET SÉCHER UN MASQUE BARRIÈRE

Selon les recommandations de l'AFNOR

Le lavage et le séchage du masque barrière doit être conforme aux préconisations du fabricant (notice d'utilisation, instructions d'entretien ou formation).

Il convient d'éviter tout contact entre un masque barrière souillé (à laver) et des articles vestimentaires propres. La personne chargée du lavage devra se protéger pour manipuler les masques souillés s'ils ne sont pas dans un sac hydrosoluble.



Il est recommandé avant tout lavage des masques barrières de nettoyer son lave-linge, en procédant à un rinçage à froid avec de la javel ou de le faire tourner à vide à 60°C ou 95°C sans essorage.

Il n'est pas recommandé d'utiliser des produits spécifiques autres que la lessive habituelle sans s'être assuré auparavant de leur non toxicité par des résidus inhalés, et que leurs utilisations ne dégradent pas les matériaux. Le cycle complet de lavage (mouillage, lavage, rinçage) doit être de 30 minutes minimum avec une température de lavage de 60°C.

**NOTE : L'utilisation d'adoucissant n'est pas préconisée.**

Le lavage des masques barrières peut se faire avec des vieux draps en machine, afin de garantir l'aspect mécanique du lavage.

Il est recommandé un séchage complet du masque barrière dans un délai inférieur à deux heures après la sortie de lavage. Les masques barrières ne doivent pas sécher à l'air libre. En blanchisserie industrielle, il convient d'utiliser les séchoirs et sècheuses. Pour le séchage domestique, il convient d'utiliser un séchoir et de nettoyer les filtres du sèche-linge (et se laver les mains après). Dans tous les cas, les masques barrières doivent être séchés complètement (c'est-à-dire toutes les couches à cœur), voire sur-séchés.

**NOTE : Il n'est pas recommandé de procéder à un nettoyage avec four à micro-ondes.**

Une inspection visuelle (avec des gants de protection ou des mains lavées) doit être réalisée après chaque cycle de lavage. En cas de détection de tout dommage du masque barrière (moindre d'ajustement, déformation, usure, etc.), le masque barrière doit être jeté.